

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la salle du Centre civique de Cap-aux-Meules, le 10 mars 2015 à 19 h, sous la présidence de Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, président du conseil d'agglomération et maire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
M^{me} Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Jean-Mathieu Poirier, conseiller du village de Havre-aux-Maisons

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Une vingtaine de personnes assistent également à la séance.

A1503-303

OUVERTURE DE LA SÉANCE

En préambule de la séance, on présente un vidéo sur les réalisations de la Municipalité en 2014.

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h 10.

A1503-304

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Germain Leblanc, appuyée par Léon Déraspe, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2015
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
 - 7.1 Finances
 - 7.1.1 Appropriation de surplus – Achat d'un broyeur à bois pour le Centre de gestion des matières résiduelles
 - 7.2 Services techniques et des réseaux publics
 - 7.2.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande d'aide financière – Ministère des Transports du Québec



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

- 7.2.2 Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal
– Demande d'aide financière – Ministère des Transports
du Québec
- 7.3 Hygiène du milieu et de la sécurité publique
 - 7.3.1 Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 230 –
Achat d'un camion d'intervention d'urgence
 - 7.3.2 Autorisation d'appel d'offres – Mandat à des professionnels
– Projet de réalisation de travaux de réaménagement et
d'agrandissement à la caserne de pompiers du secteur
ouest des Îles
 - 7.3.3 Nomination de pompier volontaire
 - 7.3.4 Demande d'aide financière – Programme Table pour la
récupération hors foyer – Installation d'îlots de tri – Phase II
 - 7.3.5 Autorisation d'appel d'offres – Fourniture de structures
relatives à des îlots de tri
- 7.4 Développement du milieu et des communications
 - 7.4.1 Pacte rural – Enveloppe territoriale – Enveloppe initiative
citoyenne – Projets : « Les Grandes Marées » du
Regroupement Loisirs des Îles, « Rénovation de l'église
Saint-Pierre de La Vernière » de la fabrique Saint-Pierre de
La Vernière, « Développement du curling madelinot » du
Club de curling des Îles et « Rénovation de la salle » des
Chevaliers de Colomb de Fatima
 - 7.4.2 Mise à jour et adoption du mémoire sur les enjeux
énergétiques
 - 7.4.3 Réorganisation du Centre local de développement (CLD)
- 7.5 Réglementation municipale
 - 7.5.1 Adoption du Règlement n° A-2015-02 d'imposition
décrétant les différents taux de taxes, compensations
et permis pour l'année financière 2015
 - 7.5.2 Adoption du Règlement n° A-2015-03 amendant les
règlements d'emprunt n°s A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-
06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le
tableau unitaire du règlement de taxation annuel
n° A-2015-02
 - 7.5.3 Adoption du Règlement n° A-2015-04 décrétant une
dépense et un emprunt additionnel de 500 000 \$ et
autorisant des honoraires professionnels et la réalisation de
travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le
village de Grande-Entrée
- 8. Affaires diverses :
 - Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres
n° 228 – Réaménagement des espaces de la
mairie et du centre communautaire – Projet de
construction
 - Autorisation de signature – Convention d'aide
financière conclue dans le cadre du « Programme
Appui financier aux initiatives collectives dans le
secteur des pêches et de l'aquaculture
commerciales »
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

A1503-305

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 FÉVRIER 2015

Les membres du conseil d'agglomération ont préalablement reçu une copie du dernier procès-verbal de la séance tenue le 10 février 2015.

Sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

A1503-306

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

A1503-307

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 29 janvier au 26 février 2015 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 418 946,42 \$.

A1503-308

CORRESPONDANCE

Le président passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil d'agglomération en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

FINANCES

A1503-309

Appropriation de surplus – Achat d'un broyeur à bois pour le Centre de gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QU' à l'automne 2014, la Municipalité a fait l'acquisition d'un broyeur mobile et autres équipements nécessaires à son fonctionnement au coût de 350 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans le cadre de son programme FAIR, a confirmé une aide financière à hauteur de 43 % pour ce projet, soit 150 000 \$;

CONSIDÉRANT le surplus accumulé disponible au fonds général de l'agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

que le conseil autorise l'appropriation d'une somme de 200 000 \$, à même le surplus accumulé du fonds général de l'agglomération, au paiement de la contribution municipale prévue pour l'acquisition de ce broyeur mobile.

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

A1503-310

Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande d'aide financière – Ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec relativement à l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Rose Elmonde Clarke,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports dans le cadre du programme PIIRL;

que le conseil d'agglomération confirme son engagement à réaliser les travaux requis selon les modalités prévues au programme PIIRL.

A1503-311

Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal – Demande d'aide financière – Ministère des Transports du Québec

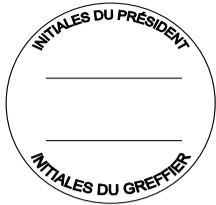
CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à déposer une demande d'aide financière à cette fin auprès du ministère des Transports du Québec et qu'il confirme son engagement à réaliser les travaux requis selon les modalités prévues dans le cadre de ce programme.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

HYGIÈNE DU MILIEU ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

A1503-312

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 230 – Achat d'un camion d'intervention d'urgence

CONSIDÉRANT QUE le 30 janvier dernier, un appel d'offres a été lancé en vue d'acquérir un camion d'intervention d'urgence répondant aux besoins du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU' une seule offre a été reçue, soit celle de Maxi métal au prix de 154 473 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par le consultant, Alain Côté, quant à la conformité de cette soumission;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération retienne l'offre de Maxi métal inc., aux prix de 154 473 \$ plus les taxes applicables;

que le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, soit autorisé à signer tout document à cette fin;

que le compte rendu de la rencontre de validation, tenue avec le soumissionnaire en date du 26 février 2015 comprenant les annotations et propositions, soit considéré comme faisant partie intégrante du contrat;

Cette dépense sera financée à même le fonds général de l'agglomération.

A1503-313

Autorisation d'appel d'offres – Mandat à des professionnels – Projet de réalisation de travaux de réaménagement et d'agrandissement à la caserne de pompiers du secteur ouest des Îles

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation et d'agrandissement sont requis à la caserne de pompiers du secteur ouest des Îles;

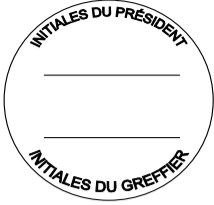
CONSIDÉRANT les estimations préliminaires avec esquisses préparées par l'architecte Jean-Claude Gauthier en date du 9 avril 2015 quant au réaménagement et à l'agrandissement de la caserne;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, le conseil souhaite requérir les services de professionnels en architecture;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération autorise le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à lancer un appel d'offres visant à



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

obtenir les services de professionnels en architecture dans le cadre du projet de réaménagement et d'agrandissement de la caserne du secteur ouest des Îles.

A1503-314

Nomination de pompier volontaire

CONSIDÉRANT la difficulté de recruter des personnes intéressées à servir comme pompiers volontaires sur le territoire des Îles;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de formation sont considérables et que les règles de formation se resserrent de plus en plus;

CONSIDÉRANT l'offre de service effectuée par M. Guy Boudreau, nouvellement retraité du service d'incendie de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Boudreau possède tous les qualifications et équipements requis pour faire partie de la brigade des Îles;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération approuve la nomination de monsieur Guy Boudreau comme pompier volontaire au sein de l'équipe du Service de sécurité incendie des Îles.

A1503-315

Demande d'aide financière – Programme Table pour la récupération hors foyer – Installation d'îlots de tri – Phase II

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un laboratoire rural, le conseil a mandaté le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) pour rechercher des solutions visant à améliorer la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU' un des objectifs du laboratoire rural consistait à faire l'écoconception d'un système de tri innovateur à trois voies pour éventuellement remplacer les poubelles publiques traditionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par le CERMIM vise l'atteinte des objectifs suivants :

- augmenter la quantité de matières résiduelles détournée de l'enfouissement;
- augmenter l'accessibilité aux installations de tri publiques;
- développer une cohérence entre le système résidentiel et le système public;
- développer un produit écologique et durable adapté au contexte des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE la première phase du projet a été réalisée en 2013 en remplaçant une trentaine de poubelles



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

traditionnelles sur divers sites municipaux par des îlots de tri à trois voies;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre cette démarche en procédant à la deuxième phase de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE la phase II de ce projet répond aux critères d'admissibilité du programme de récupération hors foyer des matières recyclables dans les aires publiques municipales;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à déposer auprès de la Table de récupération hors foyer une demande d'aide financière relative à la mise en place d'îlots de tri dans les divers sites publics.

A1503-316

Autorisation d'appel d'offres – Fourniture de structures relatives à des îlots de tri

CONSIDÉRANT le projet mis en place par la Municipalité, en partenariat avec le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), relativement à la construction d'îlots de tri à trois voies afin d'optimiser le recyclage des matières résiduelles dans les sites publics;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire lancer un appel d'offres pour la phase II du projet auprès des entreprises madelinienne en ce qui a trait à la production de structures d'aluminium pouvant accueillir un montage de trois poubelles chacune, le tout formant un îlot de tri;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'autoriser le directeur de l'hygiène du milieu et de la sécurité publique, Jean Richard, à procéder à un appel d'offres relatif à la phase II du projet de fourniture de structures d'aluminium pour des îlots de tri.

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

A1503-317

Pacte rural – Enveloppe territoriale – Enveloppe initiative citoyenne – Projets : « Les Grandes Marées » du Regroupement Loisirs des Îles, « Rénovation de l'église Saint-Pierre de La Vernière » de la fabrique Saint-Pierre de La Vernière, « Développement du curling madelinot » du Club de curling des Îles et « Rénovation de la salle » des Chevaliers de Colomb de Fatima

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du Pacte rural 2014-2019 pour certaines initiatives locales soutenues par des organismes locaux;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse du Pacte rural a procédé à l'étude de ces demandes le 18 février dernier, que ces projets répondent aux critères de sélection et qu'ils font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les orientations et objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Pacte rural soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées.

Enveloppe sollicitée	Organismes porteurs	Projet	Montant prévu / total projet	Conditions à respecter
Territoriale	Regroupement Loisirs des Îles	Les Grandes Marées	20 000 \$ / projet de 47 500 \$	Engagement des partenaires financiers
Territoriale	Fabrique Saint-Pierre de La Vernière	Rénovation de l'église Saint-Pierre de La Vernière	25 000 \$ / projet de 3 175 000 \$	Engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations nécessaires de la Municipalité
Initiative citoyenne améliorant la qualité de vie	Club de curling des Îles	Développement du curling madelinot	5 000 \$ / projet de 15 400 \$	Engagement des partenaires financiers
Initiative citoyenne améliorant la qualité de vie	Chevaliers de Colomb de Fatima	Rénovation de la salle	5 000 \$ / projet de 96 000 \$	Engagement des partenaires financiers et obtention des autorisations nécessaires de la Municipalité et autorisation du comité de gestion de la salle communautaire de Fatima

A1503-318

Mise à jour et adoption du mémoire sur les enjeux énergétiques

CONSIDÉRANT les consultations gouvernementales actuelles visant à doter le Québec d'une politique énergétique 2016-2025;

CONSIDÉRANT QUE ces consultations traitent de thématiques d'intérêt pour le territoire des Îles-de-la-



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

Madeleine, soit l'innovation et l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE, depuis la production du dernier mémoire et des consultations en 2013, des développements importants sont intervenus sur le plan énergétique madelinot telles la prolongation de la durée de vie de la centrale thermique d'Hydro-Québec et la relance du projet de jumelage éolien diesel;

CONSIDÉRANT QUE l'Agglomération est proactive et prend en main son avenir énergétique par ses travaux sur le chantier d'une stratégie énergétique territoriale et son plan d'action de réduction des gaz à effet de serre (GES) du programme Climat municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la communauté des Îles-de-la-Madeleine doit être partie prenante du débat sur les enjeux énergétiques nationaux en participant au consensus et en obtenant la reconnaissance de ses particularités sur le plan énergétique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Richard Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil d'agglomération adopte le mémoire sur les enjeux énergétiques mis à jour en mars 2015;

que le conseil d'agglomération autorise le dépôt de ce mémoire lors des consultations publiques sur la Politique énergétique du Québec 2016-2025.

A1503-319

Réorganisation du Centre local de développement (CLD)

CONSIDÉRANT la décision gouvernementale annoncée quant à l'avenir des CLD et le mandat de développement économique confié aux MRC;

CONSIDÉRANT la décision du conseil d'agglomération, lors de la séance ordinaire tenue le 9 décembre dernier, de procéder à la fermeture du CLD le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération a confié à un comité de transition le mandat de définir, à court terme, un cadre d'intervention en matière de développement économique;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions du rapport du comité de transition ont été analysées par le conseil d'agglomération;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Germain Leblanc,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

que le conseil d'agglomération accepte les recommandations du comité de transition à l'effet que les interventions en matière de développement économique englobent les trois volets d'intervention suivants : animation et concertation, assistance technique et soutien financier;

que soit affecté, à court terme, à même les sommes disponibles au CLD, un montant permettant l'embauche, sous forme contractuelle, de ressources humaines nécessaires à la phase de transition et au maintien de l'accompagnement technique aux entreprises.

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

A1503-320

Adoption du Règlement n° A-2015-02 d'imposition décrétant les différents taux de taxes, compensations et permis pour l'année financière 2015

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné lors de la séance du conseil d'agglomération du 10 février 2015 et qu'une copie de ce projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Jean-Mathieu Poirier,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le présent règlement portant le numéro A-2015-02, lequel décrète les différents taux de taxes, compensations et permis qui seront prélevés au cours de l'année 2015 comme suit, à savoir :

PARTIE 1 TAXES ET TARIFS PERÇUS SUR LE COMPTE DE TAXES ANNUEL

1.1 Taxes sur la valeur foncière

Secteur	Taxe générale par 100 \$ d'évaluation ¹	Taxe sur les immeubles non résidentiels	Taxe sur les immeubles industriels
Tous les secteurs	0,2636	0,9491	0,1214

1

Générale	0,2498
Amélioration réseau routier	0,0138
Total taxes sur la valeur foncière :	0,2636



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

1.2. Services de collecte et de traitement des matières résiduelles

1.2.1 Secteur résidentiel

Secteur	Détail	Nombre d'unités	Tarif
Résidentiel avec service annuel	1 ^{er} logement	1.00	250 \$
	2 ^e et 3 ^e logement (par logement)	0.42	112 \$
Résidentiel avec service saisonnier		0.50	125 \$

1.2.2 Secteur commercial

Secteur	Fonctionnement par unité
Secteur commercial	Le calcul s'effectue sur la base des annexes A, B et C

1.3 Service de vidange des boues de fosses septiques

Secteur	1 ^{er} et 2 ^e logement	3 ^e logement et plus	Saisonnier
Tous les secteurs	85,00 \$	64,00 \$	42,50 \$

1.4 Remboursement de la vidange d'urgence

Secteur	
Tous les secteurs	85,00 \$ par vidange

PARTIE 2 TARIFS PERÇUS À L'ACTE

2.1 Tarification des apports volontaires au Centre de gestion des matières résiduelles

Catégorie	Unité de mesure				Coût
	Unité	Tonne	Litre	Gallon	
Entrée sur le site (pour les particuliers seulement) prix par 150 pi ³					20,00 \$
Matières acceptées au compostage (résidus de transformation alimentaires, matières végétales, etc.)		✓			90,00 \$
Matières réutilisables acceptées à Ré-Utiles (meubles, appareils ménagers, ordinateurs, etc)		✓			0 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

Matières acceptées au recyclage (cartons, papiers, verre, plastiques, cages à homard, etc.)		✓			100,00 \$
Matières destinées à l'élimination		✓			150,00 \$
Résidus de construction – de démolition – de pêche (gypse, béton, asphalte, céramique, bois ou autres matériaux secs)		✓			150,00 \$
Bardeau d'asphalte ou pneus de plus de 48" de diamètre extérieur		✓			75,00 \$
Pneus sans jante max. 48" de diamètre extérieur	✓				0 \$
Pneus avec jante max. 48" de diamètre extérieur	✓				2,50 \$
Boues de fosses septiques				✓	0,02 \$
Huiles usées domestiques (si d'origine pétrolière et couvertes par la SOGHU)			✓		0 \$
Huiles usées domestiques (d'origine animale, végétale ou de cuisson)			✓		0,15 \$
Véhicules routiers en métal hors d'usage	✓				0 \$
Roulottes, véhicules récréatifs, bateaux de plaisance si apportés les jours ouverts au public prix par 150 pi ³					20,00 \$
Roulottes, véhicules récréatifs, bateaux de plaisance si apportés autrement		✓			150,00 \$
Batteries de véhicules hors d'usage	✓				0 \$
Restes de peinture ou de teinture domestique dans le contenant d'origine	✓				0 \$
Branchages et copeaux de bois		✓			0 \$
Livraison de résidus domestiques acceptés à un centre de transfert par un particulier (IE, IHA, GE).	✓				20,00 \$
Service de pesée (taxable)	✓				15,00 \$
Déchargement nécessitant l'utilisation de la machinerie	À l'heure (min. ½ heure)				75,00 \$
Métaux ferreux et non-ferreux		✓			0 \$
Livraison nécessitant l'entrée au travail d'un employé municipal (le taux est majoré les jours fériés)	✓				90,00 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

Traitement du carton, le moindre de :	Par ballot				40 ±15 pieds cubes pour 8 \$
		✓			15 ±10 pieds cubes pour 4 \$
					90,00 \$

2.2 Frais relatifs à la collecte de conteneurs de type roll-off

Description	Unité d'imposition	Coût
Livraison ou collecte de conteneur	Par collecte ou par livraison	80,00 \$
Location de conteneur de type roll-off (40 v ³) excluant les coûts de traitement des matières résiduelles et la livraison	Par semaine	125,00 \$
Location de conteneur de type roll-off (40 v ³) excluant les coûts de traitement des matières résiduelles et la livraison	Par jour	25,50 \$
Nettoyage de conteneur de type roll-off	Par nettoyage	25,00 \$
Collecte et traitement de carton en ballots	Par ballot	40 ±15 pieds cubes pour 12 \$
		15 ±10 pieds cubes pour 6 \$

2.3 Frais supplémentaires relatifs à la collecte manuelle aux résidences

Description	Unité d'imposition	Coût
Collecte manuelle due au débordement	360 litres	5,00 \$

2.4 Redevance à l'enfouissement

Description	Unité de mesure	Coût
Applicable aux matières éliminées	Par tonne	Le coût est fixé en vertu du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles, R.Q. c. Q-2, r.43 du gouvernement du Québec.

2.5 Frais – Transport d'eau

Description	Unité d'imposition	Coût
Rémunération – Transport d'eau par camion-citerne	Par voyage	100,00 \$



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

PARTIE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

A1503-321

Adoption du Règlement n° A-2015-03 amendant les règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 visant à uniformiser les unités de tarification avec le tableau unitaire du règlement d'imposition annuel n° A-2015-02

ATTENDU QU' un avis de motion quant à la présentation d'un tel règlement a été donné à la séance ordinaire du 10 février 2015 et qu'une copie d'un projet de règlement a été remise aux membres du conseil présents;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a également été remise à tous les membres du conseil deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;

ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

POUR CES MOTIFS,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le règlement numéro A-2015-03 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 But

Le présent règlement a pour but d'ajuster les unités de tarification, dont on fait référence au deuxième alinéa de l'article 6 des règlements d'emprunt n^{os} A-2006-06, A-2007-01 et A-2008-06 avec le tableau unitaire d'imposition de tarification des matières résiduelles 2015 joint à l'annexe A du règlement annuel n° A-2015-02.

Article 2 Le deuxième alinéa de l'article 6 est remplacé par le suivant :

« Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau de l'annexe A du règlement d'imposition annuel n° A-2015-02 à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité ».

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

A1503-322

Adoption du Règlement n° A-2015-04 décrétant une dépense et un emprunt additionnel de 500 000 \$ et autorisant des honoraires professionnels et la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le village de Grande-Entrée

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à la réalisation de la phase 2 des travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le village de Grande-Entrée;

ATTENDU QUE le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 500 000 \$ suivant l'estimation révisée fournie par la firme Roche, en date du 19 février 2015;

ATTENDU QU' une dépense résiduelle de 500 000 \$ reste à prévoir pour la réalisation des travaux de construction incluant les autres frais contingents et les honoraires s'y rattachant;

ATTENDU la nécessité du conseil d'agglomération de prévoir à cette fin un règlement d'emprunt;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a confirmé sa participation au financement de ces travaux à hauteur de 95 % pour des coûts maximums admissibles de 12 026 161 \$;

ATTENDU QUE ces travaux seront réalisés en même temps que ceux du réaménagement de la route 199, dont la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine est maître d'œuvre, en vertu des ententes conclues à cet effet avec le ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE les travaux réalisés pour le compte du ministère des Transports ont été décrétés par la résolution numéro A1407-124, en date du 8 juillet 2014;

ATTENDU QU' un avis de motion, quant à la présentation d'un tel règlement, a été donné à la séance ordinaire du 10 février 2015;

ATTENDU QUE les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu;
ATTENDU QU' en cours de séance, l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Rose Elmonde Clarke,
appuyée par Léon Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adopter le règlement n° A-2015-04 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Titre

Le présent règlement n° A-2015-04 porte le titre de « Règlement décrétant une dépense et un emprunt additionnel de 500 000 \$ et autorisant des honoraires professionnels et la réalisation de travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le village de Grande-Entrée ».



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

Article 2 Dépenses autorisées

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux d'alimentation en eau potable et de voirie dans le secteur de la Pointe de Grande-Entrée, comportant une dépense n'excédant pas 500 000 \$ telle que décrite à l'estimation révisée, préparée par la firme Roche ltée, en date du 19 février 2015, jointe à l'annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 3 Emprunt autorisé

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter 500 000 \$, cette somme étant remboursable sur une période de 25 ans.

Article 4 Définition

Dans le présent règlement, les mots « village de Grande-Entrée » et « territoire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine » ont le sens qui leur est attribué dans cet article, à savoir :

« Village de Grande-Entrée » désigne le territoire délimitant l'ancienne municipalité de Grande-Entrée.

« Territoire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine » désigne les territoires de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Grosse-Île.

Article 5 Remboursement de l'emprunt

5.1 Imposition d'une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25 % de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5.2 Imposition d'une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables du village de Grande-Entrée

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de 25 % de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le village de Grande-Entrée, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5.3 Imposition d'une taxe spéciale aux bénéficiaires du réseau d'aqueduc du village de Grande-Entrée

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 50 % des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement durant le terme de l'emprunt, de



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc du village de Grande-Entrée, une compensation suffisante afin de pourvoir au paiement des échéances annuelles en capital et intérêts.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable desservi par le réseau d'aqueduc du village de Grande-Entrée par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital de 50 % des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc dans le village de Grande-Entrée.

CATÉGORIES D'IMMEUBLES	NOMBRE D'UNITÉS
Résidence unifamiliale	1 unité
Immeuble résidentiel autre que résidence unifamiliale	1 unité par logement
Résidence saisonnière ou chalet	1 unité
Hôtel avec chambres et/ou motel	1 unité + 0,50 unité/motel ou chambre
<u>Terrain vacant constructible</u>	
Terrain égal ou de moins de 25 m de frontage	1 unité
Terrain de 25 m de frontage et plus	1 unité par tranche de 25 m, avec un maximum de 6 unités
Institution financière	3 unités
Pharmacie	2 unités
Salon de coiffure	1 unité
Commerce alimentation	2 unités
Commerce alimentation avec boucherie	3 unités
Boulangerie	2 unités
Casse-croûte (saisonnier)	1,5 unité
Casse-croûte (annuel)	3 unités
Restaurant (saisonnier)	2 unités
Restaurant (annuel)	4 unités
Quincaillerie	1,5 unité
Garage (station-service)	1,5 unité
Commerce de service intégré à la résidence et non spécifiquement énuméré	0,5 unité/commerce
Tout autre immeuble ou local commercial de service industriel ou institution ou institutionnel non énuméré	1,5 unité/commerce
Tout immeuble ou local non mentionné précédemment et non accessoire à une résidence	0,75 unité
<u>Terrain de camping</u>	
Terrain de camping et bâtiment de service	1 unité + 0,25 unité / site desservi
Chalet ou cabine pour location	0,25 / unité
Commerce de vente au détail	1,5 unité
Usine de transformation de produits marins	148 unités
Auberge – Centre d'interprétation	20 unités



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

Article 6 Affectation de dépenses

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7 Appropriation des deniers d'autres sources

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue au présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 8 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

AFFAIRES DIVERSES

A1503-323

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 228 – Réaménagement des espaces de la mairie et du centre communautaire – Projet de construction

Ce sujet est reporté à la séance d'ajournement prévue le vendredi 13 mars à compter de 11 h 45.

A1503-324

Autorisation de signature – Convention d'aide financière conclue dans le cadre du programme « Appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a présenté en collaboration avec la Table Pêche et Mariculture des Îles-de-la-Madeleine une demande d'aide financière dans le cadre de la sixième édition du Rendez-vous annuel de l'industrie des pêches et de la mariculture;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Pierre Paradis, a confirmé une contribution de 7 200 \$ à ce projet;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de fixer les modalités de gestion de l'entente rédigée à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Léon Déraspe,
appuyée par Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

2015-03-10

que le conseil d'agglomération autorise le directeur général, Hubert Poirier, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, la Convention d'aide financière conclue dans le cadre du programme « Appui financier aux initiatives collectives dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales ».

A1503-325

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Camion d'intervention d'urgence – Spécifications
- ❖ Mise en place de mesures visant la conformité des installations septiques – Juge cette exigence inéquitable par rapport aux projets d'infrastructure d'égout dont les usagers, eux, ont pu bénéficier de programmes gouvernementaux
- ❖ Vidange des BFS – Questionne la pertinence de vidanger au deux ans lorsque les installations septiques sont conformes
- ❖ Délai d'intervention en sécurité incendie – Déneigement de bornes-fontaines à la suite de tempêtes de neige
- ❖ Broyeur à bois au CGMR – Demande si l'investissement est justifié

A1503-326

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 23, sur une proposition de Germain Leblanc, appuyée par Léon Déraspe, la séance est ajournée au 13 mars prochain.

Jonathan Lapierre, président

Jean-Yves Lebreux, greffier